

Séance du 25 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25
Date de la convocation		
19/06/2024		
Date d’Affichage		
26/06/2024		

DCM N° 2024-36

L’an deux mil vingt-quatre

Et le vingt-cinq juin

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

20 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, SILVESTRI Dominique, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, MARTEL Enzo.

5 Membres absents excusés (procurations) :

M. BIAGGINI Jean a donné procuration à MME ALBERTINI Francine
MME MALAFRONTE Christine a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie-Christine
MME UGOLINI Nuria a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline
MME DARNAUD Laure a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis
MME FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

4 Absents : MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean-Louis, NAPPO Michelle.

Madame LOMBARDO Florence est nommée secrétaire.

Objet de la délibération
Plan de financement
restauration tableaux et
mobilier Eglise St Jean-
Baptiste

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, Adjointe au Maire, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2023-65 du 13 octobre 2023 qui adopte l’opération « Restauration de tableaux et mobilier de l’Eglise Saint Jean-Baptiste » pour un montant de 26 080 € HT et qui sollicite l’aide de la Collectivité de Corse à hauteur de 80 % soit 20 684 €,

VU l’arrêté n°2024-08-04850 du 30 mai 2024 du Conseil exécutif de Corse qui attribue à la commune une subvention d’un montant de 13 040 € pour l’opération susvisée,

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique propose aux membres du conseil municipal d’actualiser le plan de financement comme suit :

Collectivité de Corse Direction du Patrimoine	50 %	13 040 €
Commune de Furiani	50 %	13 040 €
		26 080 €

OUI l’exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

ADOPTE

- Le nouveau plan de financement ci-après pour l'opération « Restauration de tableaux et mobiliers de l'Eglise Saint Jean-Baptiste »

Collectivité de Corse Direction du Patrimoine	50 %	13 040 €
Commune de Furiani	50 %	13 040 €
		26 080 €

DIT

- Que les crédits seront inscrits au Budget Principal de la commune Section d'investissement OPNI

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI

